

REVUE INTERNATIONALE DE PHILOSOPHIE



Revue Spécialisée en Études Heideggériennes

HORS-SÉRIE

**Hommages kantien
au Professeur BAMBA Lou Mathieu**

(Textes rassemblés et coordonnés par Séverin YAPO)

HORS SÉRIE Numéro-1, Volume 1, décembre 2018

Éditée par www.respeth.org

ISSN 2311-6145

www.respeth.org, 2018

22 BP 1266 Abidjan 22 (Côte d'Ivoire)

Email : publications@respeth.org

Tél. : 00225 09 62 61 29 00225 40 39 26 95 00225 09 08 20 94

ORIENTATIONS DE LA REVUE

RESPETH est une Revue (en version électronique et papier) de recherches sur Martin HEIDEGGER. Elle est rattachée aux Universités d'Abidjan-Cocody (Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY) et de Bouaké (Université Alassane OUATTARA) de la République de Côte d'Ivoire. C'est une revue internationale à caractère philosophique qui paraît une fois l'an (en édition régulière). En dehors de cette édition régulière, pourront apparaître, en éditions spéciales, les Actes de Colloques, les Conférences et Ateliers. Les textes que la revue publie proviennent des divers horizons qui composent le vaste champ des disciplines littéraires, artistiques et des sciences humaines et sociales ayant été influencées par la pensée du philosophe Martin HEIDEGGER.

La revue *se propose de promouvoir et soutenir* le développement et la compréhension de la pensée de M. HEIDEGGER. Elle encourage la production de textes de synthèse, de réflexions critiques qui valorisent les contributions et les limites de la philosophie de Martin HEIDEGGER, des façons améliorées, novatrices ou des commentaires et des analyses critiques explicitant des questions d'ordre théorique, méthodologique, éthique, épistémologique ou idéologique se rapportant à la pensée du philosophe :

* Des réflexions d'ordre théorique axées sur des études portant sur les thèmes liés à la philosophie de Martin HEIDEGGER ;

* Des travaux de phénoménologie restituant les influences aristotéliennes, kantiennes, hégéliennes, husserliennes, etc., sans oublier celles des penseurs matinaux grecs, subies par Martin HEIDEGGER et ses héritiers ;

* Des apports de type herméneutique interprétant, dans un sens plus ou moins heideggérien, les textes philosophiques ;

* Des critiques de portée éthique ou/et idéologique de la philosophie de Martin HEIDEGGER, en ses rapports à la société contemporaine et aux mondes non-occidentaux.

* Des articles synthétisant ou établissant l'état des connaissances, retraçant l'évolution de la pensée de HEIDEGGER, ou inclinant la philosophie héritée de Martin HEIDEGGER vers de nouveaux horizons ;

* Des comptes rendus d'ouvrages portant sur Martin HEIDEGGER.

RESPETH se propose aussi de publier les travaux primés dans le cadre du concours pour le Prix d'Excellence DIBI Kouadio Augustin.

Il existe des revues scientifiques traitant spécifiquement de la philosophie de Martin HEIDEGGER, certes. Et s'il existe des espaces de débats sur les possibilités qu'ouvrent la pensée de HEIDEGGER et ses influences dans le monde actuel, il convient de souligner qu'ils ne sont pas en assez grand nombre. La revue RESPETH se présente ainsi comme une ressource importante pour les chercheurs, les professeurs et étudiants qui s'intéressent au devenir de la philosophie d'influence heideggérienne.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Andrius Darius VALEVICIUS, Université de Sherbrooke, Québec, Canada
Antoine KOUAKOU, Prof. Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
Côte d'Ivoire
Augustin DIBI Kouadio, Prof. Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-
BOIGNY d'Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
Jacques NANÉMA, Prof. Titulaire, Université de Ouagadougou, Burkina Faso
Jean Gobert TANOË, Prof. Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
Côte d'Ivoire
Jean-Luc AKA-EVY, Prof. Titulaire, Université Marien NGOUABI, Congo-
Brazaville
Sophie-Jan ARRIEN, Prof. Titulaire, Université de Laval, Canada

COMITÉ DE LECTURE

Andrius Darius VALEVICIUS, Université de Sherbrooke, Québec, Canada
Antoine KOUAKOU, Prof. Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
Côte d'Ivoire
Raoul KOUASSI Kpa Yao, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-
Cocody, Côte d'Ivoire
Augustin DIBI Kouadio, Prof. Titulaire, Université Félix HOUPHOUËT-
BOIGNY d'Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
Jacques NANÉMA, Prof. Titulaire, Université de Ouagadougou, Burkina Faso
Jean Gobert TANOË, Prof. Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
Côte d'Ivoire
Jean-Luc AKA-EVY, Prof. Titulaire, Université Marien NGOUABI, Congo-
Brazaville
Sophie-Jan ARRIEN, Prof. Titulaire, Université de Laval, Canada

COMITÉ DE RÉDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Antoine KOUAKOU, Prof. Titulaire, Université Alassane OUATTARA, Bouaké,
Côte d'Ivoire

REDACTEUR EN CHEF :

Jean Gobert TANOË, Prof. Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
Côte d'Ivoire

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION :

Séverin YAPO, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-Cocody,
Côte d'Ivoire
Léonard KOUASSI Kouadio, Institut National du Supérieur des Arts et de
l'Action Culturelle, Côte d'Ivoire

MEMBRES :

Alexis KOFFI Koffi, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire
Christophe PERRIN, Université Paris-Sorbonne, France
Élysée PAUQUOUD Konan, Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Côte d'Ivoire
Oscar KONAN Kouadio, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire
Pascal ROY-EMA, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire
Sylvain CAMILLERI, Université Catholique de Louvain, Belgique

RESPONSABLE TECHNIQUE :

Raoul KOUASSI Kpa Yao, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE DU NUMERO SPÉCIAL :

Ramsès Thiémélé BOA, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
Olivier DEPRÉ, Université Catholique de Louvain, Belgique
N'Guessan Antoine DÉPRY, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
Augustin Kouadio DIBI, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
Yodé Simplicie DION, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
Fatima DOUMBIA, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
Thierry C. Armand EZOUA, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
Abdoulaye Elimane KANE, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal
Kpa Yao Raoul KOUASSI, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
Landry Roland KOUDOU, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
Charles Romain MBÉLÉ, Université de Yaoundé 1, Cameroun
Mike MOUKALA NDOUMOU, Université Omar Bongo, Gabon
Mahamadé SAVADOGO, Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
Mounkaïla Abdo Laouali SERKI, Université Abdou Moumouni, Niger
Jean Gobert TANOËH, Université de Bouaké, Côte d'Ivoire
Gbotta Blaise TAYORO, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
Georges ZONGO, Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo, Burkina

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU HORS-SÉRIE Numéro 1, Volume 1 : Hommages au Professeur BAMBA LOU Mathieu :	5
ZONGO (Georges), La notion d'expérience dans la philosophie de Kant.....	9
KONÉ (Amidou), Immigration et humanisme au regard du cosmopolitisme kantien.....	25
KOLESNORÉ (Pascal), Face au mal extrême, la tendance micrologique de la pensée éthique à partir de Kant.....	45
ALOSSE (Dotsè Charles-Grégoire), Du droit politique au droit cosmopolitique chez Kant : pour un universalisme juridique.....	63
TONYEME (Bilakani), Droits de l'homme et hospitalité universelle chez Kant : repères pour l'accueil des migrants.....	83
YÉO (Salif), Développement et culture du mérite : une déclinaison kantienne de l'action citoyenne.....	101
AHOOU (Léon Raymond), Le contrat moral kantien : optimisme et pessimisme	120
SANON (Guy Mukasa), De Kant à Ulrich Beck : les nouveaux enjeux de la cosmopolitique.....	140
DIAGNE (Malick), La publicité comme pilier de la communauté politique chez Kant.....	163

**DE KANT À ULRICH BECK :
LES NOUVEAUX ENJEUX DE LA COSMOPOLITIQUE**

Guy Mukasa SANON

Assistant, Université Saint Thomas d'Aquin (BURKINA FASO)

sanonguy@yahoo.fr

Résumé : De l'appréhension sociologique de la mondialisation, Ulrich Beck infère une nouvelle théorie cosmopolitique. Celle-ci se démarquerait des théories classiques cosmopolitiques représentées par Kant. Les deux théories s'opposent : l'une est sociologique et l'autre philosophique. De cette confrontation, émerge une question essentielle portant sur la pertinence du cosmopolitisme kantien à signifier aujourd'hui quelque chose dans le débat sur la cosmopolitique. En effet, n'achoppe-t-il pas sur la problématique des nouveaux acteurs transnationaux qui s'octroient une autorité normative indépendamment des systèmes de légitimation classiques ? Mais Beck ne réduit-il pas trop vite la théorie kantienne à son contenu substantiel, oubliant la tâche méta-anthropologique de construction normative qui signifie historicité chez Kant ?

Le débat entre les deux auteurs se prête à la discussion. La prise en compte du contexte historico-théorique de chacun relève l'intérêt de cette rencontre pendant que la méthode analytico-critique de Beck tente de prendre à défaut le pragmatisme contextuel de Kant.

Au total, Beck révèle un cosmopolitisme objectif, sans médiation kantienne, à institutionnaliser. Sous ce rapport, en prenant en compte le normativisme de Kant doublé de son personnalisme, l'institutionnalisme de Beck pourrait éviter le risque d'une rigidification oubliée de la destinée humaine.

Mots-clés : COSMOPOLITISME, COSMOPOLITISATION, MONDIALISATION, NORME, SOUVERAINETÉ.

Abstract : In the sociological apprehension of globalisation, Ulrich Beck infers a new cosmopolitical theory that would be different from classical cosmopolitical theory, namely Kant's. The two theories are opposite: one is sociological and the other, philosophical. From this opposition, an essential question emerges as to the relevance of Kantian cosmopolitanism in today's debate on cosmopolitics. In fact, does he not stumble over the problem of the new transnational actors who grant themselves a normative authority regardless of the classic systems of legitimization? But, does Beck not reduce Kantian theory too quickly to its substantial content, forgetting the meta-anthropological task of normative construction which means historicity in Kant?

The debateful difference between both authors lends itself to discussion. The consideration of the historico-theoretical context of each of them raises the interest of this discussion while the analytico-critical theory of Beck attempts to fault Kant's contextual pragmatism.

All in all, Beck reveals an objective cosmopolitanism, without Kant's mediation, which has to be institutionalised. In this respect, taking into account Kant's normativism and his personalism, Beck's institutionalism could avoid the risk of a rigidification that does not take into account the human fate.

Keywords: *COSMOPOLITANISM, COSMOPOLITISATION, GLOBALISATION, NORM, SOVEREIGNTY.*

Introduction

Le sociologue allemand Ulrich Beck (1944-2015), se veut être un moment incontournable dans l'appréhension politique de la mondialisation contemporaine. L'attention du sociologue est nécessairement attirée par la rupture qu'elle constitue dans le cycle de la linéarité. Par ailleurs, en touchant tous les secteurs de l'existence, la mondialisation contemporaine s'est posée d'emblée comme objet de recherche pluridisciplinaire.

Ayant pour marqueur central l'interdépendance complexe, la mondialisation interroge une politique du monde, faisant signe vers le cosmopolitisme. A ce concept, est attachée la figure d'Emmanuel Kant. Sans en être l'inventeur, ce dernier lui donne un tel infléchissement qu'on convient avec F. Cheneval (2005, p. 248) quand il s'autorise à diviser l'histoire du cosmopolitisme en deux grandes sections, prékantienne et kantienne. Certaines nouvelles théories cosmopolitiques entérinent une telle bipartition. Mais les approches de Beck se veulent une disqualification systématique de toute théorie cosmopolitique contemporaine dont l'instrument d'analyse est ce qu'il appelle « l'épistémologie nationale », à savoir la posture scientifique qui appréhende la réalité politique contemporaine à partir du prisme du « dedans », de la nation et de son principe de souveraineté. En effet, l'interdépendance complexe, en rendant contingentes les lignes de partage entre une politique intérieure et extérieure, le local et le global, a frappé d'obsolescence les unités d'analyse des sciences. Dans son livre *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, U. Beck (2006, p. 38) se demande :

Que se passe-t-il lorsque les prémisses et les limites qui déterminent ces unités s'écroulent ? La réponse qu'apportent le présent livre est la suivante : tout un univers conceptuel, celui de l'« optique nationale », est frappé de désenchantement, c'est-à-dire qu'il est déontologisé, historicisé, dépossédé de sa nécessité interne.

Or, cette critique cible précisément toute théorie politique à l'ère de la mondialisation, maintenant tout ensemble par un lien conceptuel le principe de la souveraineté et la nation.

C'est précisément au creux de cette critique que se dessine la rencontre féconde de Beck et de Kant. Le premier se saisit de la mondialisation et l'aperçoit comme un processus de déconstruction systémique requérant différents niveaux de régulation faisant interagir plusieurs acteurs nouveaux autres qu'étatiques. L'approche épistémologique, devant se couronner par une construction institutionnaliste, conduit Beck à opter pour une « alternative interprétative » par laquelle l'ontologie et l'imaginaire nationale sont remplacée par la méthodologie. Le cosmopolitisme cesse pour ainsi dire d'être un ensemble de données normatives substantielles pour devenir méthodologique.

La bonne option épistémologique étant la condition de possibilité de la mise en œuvre de la rationalité qui sous-tend la factualité, Beck (2006, p. 37-38) peut passer du constat d'un cosmopolitisme sociologique ou de la réalité à une théorie scientifique qu'il appelle le « cosmopolitique méthodologique ». Celui-ci serait à distance du cosmopolitisme de Kant, un « cosmopolitisme normatif » ou « cosmopolitisme philosophique ».

Se pose alors la question de la pertinence de ce cosmopolitisme Kantien à signifier aujourd'hui quelque chose dans le contexte du débat autour de la question de la cosmopolitique. En définissant du reste légitimement le cosmopolitisme de Kant comme quelque chose d'actif, une mission, au contraire d'un cosmopolitisme de la réalité inscrit dans la banalité du quotidien, Beck n'est-il pas tenté de réduire trop vite la théorie kantienne à son contenu substantiel, oubliant de ce fait même la tâche méta-anthropologique de construction normative qui est un autre nom de l'historicité chez Kant? En disqualifiant ainsi Kant, Beck peut-il tenir au principe de neutralité déontologique qui doit affecter le processus de la formation d'un cosmopolitisme institutionnalisé au regard des nouvelles attentes sociales ? Le cosmopolitisme kantien n'achoppe-t-il pas cependant, en contexte de

mondialisation, sur la problématique de la légitimité des acteurs, autres qu'étatiques, devant interagir pour la production des normes globales ?

1. CONTEXTE ÉPISTÉMOLOGIQUE D'UN DÉBAT

L'État-nation issu des Traités de Westphalie a donné à l'espace politique global sa configuration actuelle. Il en est devenu l'unité fonctionnelle. Le principe de souveraineté, en justifiant juridiquement l'auto-référentialité de cette unité politique de base, a contribué à la construire autrement comme un principe non-dialogique. La question consiste à savoir ce que ce principe devient dans le contexte de l'interdépendance complexe induite par la mondialisation contemporaine. Il s'agit d'interroger les facteurs qui, en agissant sur le statut de l'État, se présentent comme un système de déformalisation qui relativise le principe de l'intangibilité au bénéfice d'une intégration forcée. En jetant un regard critique sur ce monde subverti, U. Beck (2006, p. 42) ne prétend pas inventer une nouvelle théorie cosmopolitique qui en serait le substrat théorique, mais découvrir plutôt un cosmopolitisme sociologique, « passif », et « déformé ». Celui-ci serait à distance du cosmopolitisme d'Emmanuel Kant.

1.1. Du cosmopolitisme sociologique

Le concept d'« interdépendance complexe » (Cf. R. O. Keohane., and S. J. Nye, 1977) est ce qui explique le mieux les conséquences transversales de la mondialisation contemporaine. Si connaître c'est connaître les causes comme l'entend Aristote, en s'interrogeant sur les causes de la mondialisation, on est conduit à se départir de toute thèse conspirationiste. L'interprétation finaliste du processus de la mondialisation quant à elle, sans être dénuée de sens, n'est pas plus instructive. En le soumettant à une histoire linéaire, elle devient aveugle à ses traits innovants. Cette vision est prisonnière d'une interprétation téléonomique ou téléologique déterminée par le développement exponentiel de l'économie mondiale, sur le long terme, à partir des centres vers les périphéries.

La mondialisation doit être entrevue comme un ensemble de ruptures tant dans les stratégies des firmes, de l'économie que dans les mécanismes de

régulation. Un monde a émergé, caractérisé par le transnationalisme de nouveaux instruments économiques et financiers, y compris des normes. La nouveauté de ces instruments s'évalue à l'aune du principe de souveraineté. Ils sont élaborés en dehors des officines nationales par des acteurs autres que nationaux, les États en l'occurrence. Cette intrusion dans les sanctuaires nationaux lance un défi au principe d'autonomie qui est l'expression juridique de la souveraineté des États. On entrevoit à l'arrière-plan le conflit, induit par cette confrontation, entre la légalité et la légitimité et qui dénote de l'irruption dans le champ de la normativité d'acteurs nouveaux justifiant leur légitimité par l'absence de régulation appropriée à un ordre transnational devenu réalité et échappant à une juridiction tant nationale qu'internationale.

Au vue de ce qui précède, Beck nous conduit à voir que l'espace public subit nécessairement une reconfiguration obligeant l'État à se transnationaliser au détriment d'une hégémonie devenue rhétorique. Il faut par conséquent remettre en question la valeur du lien conceptuel qui tenait ensemble l'État et le principe de souveraineté. Car dans cette diversification des acteurs dans l'espace public, ce lien se trouve interrogé et dénoncé comme contingent. Il faut en tirer les conséquences au niveau institutionnel. Beck y procède en poussant l'État à renoncer à une auto-compréhension fétichiste pour s'inscrire dans une dynamique de responsabilité globale. Il résume cette préoccupation en une question :

Comment le concept et le mode d'organisation de l'État peuvent-ils et doivent-ils s'ouvrir aux défis de la mondialisation économique et culturelle et se transformer ? Comment une auto-transformation cosmopolitique de l'État peut-elle être rendue possible ? (U. Beck, 2005, p. 36).

Cette question, tout en dénonçant une compréhension ontologique immuable de l'État, l'oblige à se soumettre au principe du transformisme comme à une nécessité qui devait lui être inhérente. En d'autres termes, et contre Hegel, ce n'est pas l'État qui impose à l'histoire sa détermination, mais plutôt le contraire. Cette thèse fait pièce avec la théorie de la cosmopolitisation qui constitue l'une des originalités de Beck. La conjugaison des conséquences d'un certain nombre d'activités, notamment économiques, qui ont le monde comme horizon, ont contribué à imbriquer les contextes de vie, tant privés que

collectifs. Beck (2006, p. 48) cite notamment trois facteurs d'interdépendance globale qui frappent d'impuissance l'épistémologie nationale parce que le cadre de leur appréhension n'est plus l'État-nation : « les risques liés à l'interdépendance *écologique* », « les risques liés à l'interdépendance *économique* », et les « risques liés à l'interdépendance *terroriste* ». Il apparaît que le risque possède une dynamique intégratrice engageant les différents acteurs concernés dans des processus collaboratifs contraints. A ce niveau, le concept de cosmopolitisation s'éclaire d'un nouveau jour sous la plume de Beck (2006, p. 144) :

Qu'entendons-nous par « cosmopolitisation » ? La cosmopolitisation est un processus non linéaire, dialectique, dans lequel l'universel et le contextuel, le semblable et le différent, le global et le local doivent être appréhendés non pas comme des polarités culturelles, mais comme des principes étroitement liés et imbriqués l'un dans l'autre. L'interdépendance globale vécue et les risques transforment la qualité sociale et politique des sociétés nationales. C'est précisément ce qui fait la particularité de la cosmopolitisation.

Au total, nous pouvons retenir que si la cosmopolitisation induit des processus critiques, elle n'est pas réflexive au départ. Elle est l'expression positive des « synthèses passives ou devenues de l'histoire et de la praxis antérieure », pour emprunter à A. Jaulin (1980, p. 65) cette expression propre à identifier une réalité sociale aliénée. Pour Beck, le cosmopolitisme latent ou de la réalité qui tisse le quotidien des hommes doit devenir critique, réflexif et institutionnalisé à travers la prise de conscience des acteurs, leur engagement à construire une intelligence commune du phénomène en vue d'actions stratégiques à hauteur des enjeux.

Nous sommes ainsi en face d'une théorie cosmopolitique spécifique. Inscrite dans la banalité de la réalité, elle se veut plus analytique que philosophique ou normatif. Face à cette invasion cosmopolitique de la réalité, on est aussitôt porté à se questionner sur le statut des théories cosmopolitiques classiques, notamment celle de Kant. Beck ne s'en est pas empêché. Dans la rapide analyse qu'il fait du cosmopolitisme de Kant – ce qui est indicatif déjà de l'importance qu'il lui accorde dans le contexte des nouveaux développements cosmopolitiques – il veut mettre en exergue les différences de nature entre le cosmopolitisme de ce dernier et le cosmopolitisme

sociologique. Il veut aussi montrer l'antériorité de la réalité sur la théorie dans le contexte bien compris d'une théorie sociale critique pour révéler le caractère prospectif des cosmopolitismes traditionnels au contraire des nouveaux. Et pour finir, il veut démontrer que le cosmopolitisme méthodologique, version critique du cosmopolitisme de la réalité est à distance de la théorie kantienne. Qu'est-ce qui met la théorie kantienne à distance du cosmopolitisme méthodologique selon Beck ?

1.2. Le cosmopolitisme philosophique de Kant

Dans l'approche beckienne du cosmopolitisme, s'opère une révolution copernicienne qui ne dit pas son nom. Le passage qui s'opère entre la cosmopolitisation et le cosmopolitisme méthodologique ou institutionnalisé met chaque fois en jeu entre acteurs, des procédures transactionnelles toujours plus importantes que le contenu substantiel auquel elles peuvent aboutir. Or le cosmopolitisme de Kant, en tant que théorie normative, est un ensemble stable de règles pré-données, objet de la réflexion philosophique, dans l'optique de l'instauration d'une société cosmopolitique. Le projet kantien apparaît ainsi aux yeux de Beck comme une « idée de l'avenir », comme une « mission » consistant à rendre objectif cette idée, comme un monde devant être construit : « Le cosmopolitisme au sens kantien est quelque chose d'actif, une mission, qui consiste à ordonner le monde », écrit Beck (2006, p. 43). Il s'agit d'une démarche fondamentalement consciente. Si l'idée kantienne se laisse innover quoi qu'on dise par la réalité contextuelle, elle finit, par s'imposer comme une sorte de discours méta-anthropologique dans lequel se remarque le travail de construction d'un monde commun aiguillonné par une finalité jamais atteinte.

Au regard de la réalité empirique devant lui étalée, réalité identifiée comme cosmopolitique dans sa texture, Beck est fondé, en un sens, à disqualifier la théorie kantienne. En effet dans le contexte qu'il décrit, la théorie kantienne semble s'épuiser dans le rêve d'un monde, pendant que les urgences du moment imposent d'affronter les défis d'une « société du risque ». Apparaît ici le pragmatisme de Beck. Selon sa théorie, la pertinence d'une pensée politique ne se justifie que d'une enquête sociale préalable.

Beck ne dit certainement pas que Kant a été sourd aux appels de l'histoire, mais il pense que la prétention universelle de la théorie cosmopolitique de Kant, en tant qu'elle est une idée de la raison pratique, montre ses limites objectives devant la réalité de la cosmopolitisation.

Mais plus profondément, si la théorie kantienne tombe sous le coup de la critique radicale de Beck, c'est aussi en raison de l'optique nationale dont elle se rend prisonnière. En effet, la structure politique de base, considérée par Kant comme indépassable est l'État-nation. Or, l'épistémologie qui en découle n'est plus apte à appréhender la réalité cosmopolitique à l'ère contemporaine. La tâche critique de Beck s'opère alors en un double sens : d'abord une déconstruction systématique du réalisme stato-national sur lequel reposait tout l'ordre de la première Modernité. Ensuite, un second moment conduit Beck dans un travail méthodique de reconstruction expérimentale. Il prend soin d'en préciser les limites dans son livre *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, pour éviter la tentation d'un idéalisme cosmopolitique :

Le propos fondamental de ce livre, écrit-il, n'est pas d'instaurer un idéalisme, ou même un romantisme cosmopolitisme, mais de fonder un réalisme cosmopolitique donnant toute sa place au principe qui veut que sans appareil conceptuel et analytique cosmopolitique, l'action politique et la science politique deviennent aveugles. » (U. Beck, 2005, p. 220).

Par « romantisme cosmopolitique », c'est la théorie cosmopolitique de Kant qui est désigné. Et partant, c'est la dimension philosophique de cette théorie qui devient la cible de la critique parce qu'en tant qu'activité purement rationnelle et donc consciente, elle n'est pas en même d'assumer les exigences d'une réalité qui est le résultat des conséquences de l'interaction d'une diversité d'acteurs agissant à des niveaux différents.

U. Beck (2006, p. 41) va opérer dans ce sens une distinction entre «cosmopolitisme et cosmopolitisation réellement existante » sur la base de la différence qu'il établit entre philosophie et pratique. Il en conclut :

Le point essentiel de cette distinction consiste à réfuter l'idée que le cosmopolitisme serait un choix conscient et volontaire (et même souvent égalitaire). Le terme de cosmopolitisation vise à attirer l'attention sur le fait que si la réalité devient cosmopolitique, c'est aussi ou même plutôt

le fruit d'un choix imposé, ou d'une conséquence secondaire d'une décision inconsciente.

À travers cette critique, il n'y a aucune difficulté à repérer les accents de la critique marxienne de la philosophie de Hegel. Et au-delà de cette critique contextuelle de Kant, c'est le statut même de la philosophie dans sa prétention à signifier quelque chose pour le monde qui est interrogé. Pour Beck en effet, le cosmopolitisme de la « modernité nationale » comme il le nomme, celui de Kant en l'occurrence, est inopérant parce qu'il est enfermé dans des structures mentalistes. Il y est réduit à n'être qu'objet de pensée, sans être facteur de transformation sociale parce qu'on ne peut le vivre.

En définitive, si le cosmopolitisme selon Beck s'impose aujourd'hui comme une nécessité empirique, faut-il en conclure qu'il doit demeurer une réalité subie ? Les facultés réflexives de l'homme le conduisent au contraire à affronter rigoureusement le phénomène de la cosmopolitisation pour en faire émerger un cadre méthodologique plutôt qu'un ensemble de données substantielles. Mais de cette démarche, la philosophie serait-elle si absente, réduite à n'être qu'un romantisme ? En d'autres termes, Kant n'aurait-il rien à dire dans le contexte du cosmopolitisme contemporain ? Sa théorie cosmopolitique est-elle à ranger dans le musée des pensées évidées ?

2. KANT ET LE COSMOPOLITISME DE LA RÉALITÉ

Kant est-il dépassé ? Pour une réponse conséquente, on se doit d'interroger le contexte d'émergence de la pensée cosmopolitique de ce dernier. Ce lieu se prête comme cadre approprié d'évaluation de la critique de la théorie kantienne par Beck. Par ailleurs, ce détour nous conduira à nous demander si le cosmopolitisme de Kant, parce que philosophique, ne se donne pas pour objectif d'appréhender l'essence même du problème cosmopolitique pour la traiter à ce niveau de saisie qui échappe justement aux mouvements contingents de l'histoire. Mais s'il en est ainsi, c'est Kant qui se trouve questionné à son tour : comment comprendre le choix du républicanisme comme structure fondamentale du cosmopolitisme ? N'introduit-il pas le contingent dans l'idéalité, soumettant ainsi son discours à une forte détermination historique ? Ou

faut-il croire que le contenu substantiel du républicanisme est ce qui, en son fond, assume la nature humaine en son essence même ? Ces questions essentielles montreront sans aucun doute l'originalité de la pensée de Kant, ses limites objectives certainement, mais aussi sa capacité à entrer en dialogue avec les discours de l'intégration à l'ère contemporaine.

2.1. Contexte historique de la théorie cosmopolitique de Kant

Beck, en identifiant le cosmopolitisme de Kant à un idéalisme ne le range-t-il pas trop vite du côté du cosmopolitisme des Anciens ? Ces derniers, en effet, postulaient un ordre cosmologique duquel devait être déduites les lois morales et politiques devant régir le monde. L'unité cosmologique induisait symétriquement une cité universelle. Les lois de la nature devaient servir d'exemplaires aux lois civiles. Kant n'est certes pas insensible à cette doctrine des Anciens. La préoccupation constante qui constituera le fil rouge de sa pensée cosmopolitique sera justement de trouver le point de conciliation entre la loi de la nature et la loi morale ; mais il n'aboutit pas sur la constitution d'une doctrine ontologique.

L'histoire lui sert de cadre de réalisation de cette conciliation. La prégnance de cette détermination est si forte qu'elle oblitérera en un sens la dimension universelle de sa théorie. En vrai philosophe, Kant se veut le « fils de son temps », en ce sens où sa pensée se nourrit des problèmes de son temps. G.W.F. Hegel (2003, p. 106), l'auteur de cette expression, ajoute que

la philosophie est elle aussi son temps appréhendé en pensées. Il est tout à fait sot de rêver qu'une quelconque philosophie surpasse le monde présent, son monde, que de rêver qu'un individu saute au-delà de son temps, qu'il saute par-dessus Rhodes. Si sa théorie va vraiment au-delà, s'il s'édifie un monde tel qu'il doit être, ce monde existe bien, mais seulement dans son opinion, - élément moelleux dans lequel tout ce qu'il y a de gratuit se laisse imprimer.

Le moins que l'on puisse dire est que la remarque de Hegel a quelque chose à voir avec Kant. Celui-ci s'est montré « fils de son temps » certes, mais il ne s'est pas contenté de le comprendre. Il a effectivement opéré le saut par-dessus le Rhodes pour se situer dans l'utopie philosophique afin de penser l'idéalité du monde au-delà de la particularité de son contexte. Cette posture de

Kant ne justifie-t-elle pas la critique de Beck pointant son romantisme. Pour répondre à cette préoccupation, nous analyserons la citation ci-dessus de Hegel.

Entre ce dernier et Kant, il y a une distanciation qui s'installe rendant compte de leur conception de la responsabilité du philosophe dans la société. Comprendre la société comme l'entend Hegel, révéler pour ainsi dire la rationalité qui la sous-tend, s'interprète aisément comme une justification de l'ordre régnant. Le philosophe Hegel, à la différence de Kant, ne peut être dans cette optique un réformateur, encore moins un révolutionnaire. La société de guerre qui domine l'époque de Kant détermine la tâche philosophique à penser les conditions de possibilité d'une société de paix. C'est cette attention à l'histoire qui infléchit la pensée kantienne dans un sens programmatique à l'instar de bien d'autres auteurs comme l'Abbé de Saint-Pierre. La pensée kantienne s'inscrit dans ce débat sur les conditions politiques et juridiques d'une « paix perpétuelle » qui stabilise l'Europe des guerres. Parlant des auteurs de ces fléaux qui minent l'Europe, Kant (2005, p. 33) écrit :

On ne peut pas se défendre d'une certaine humeur lorsqu'on voit leur faits et gestes occuper la grande scène du monde et que, à côté de la sagesse qui apparaît çà et là en quelque individu, on ne trouve en fin de compte dans l'ensemble qu'un tissu de folies, de vanité infantile, souvent même de méchanceté et de soif de destruction puérides, si bien qu'à la fin, on ne sait plus quelle idée il faut se faire de notre espèce si imbue de sa supériorité.

Au vu de la vie intérieure chaotique des États, Kant élève le niveau du discours pour atteindre, non aux sources historiques, contingentes donc, mais anthropologiques de « l'insociable sociabilité » des hommes afin d'y apporter des solutions radicales, parce que touchant à l'essence même de l'homme. Il apparaît, à ce niveau de l'analyse, que Ulrich Beck, en ne percevant pas l'ancrage pragmatique de la théorie cosmopolitique de Kant, peine pareillement à voir que l'histoire est la matrice du cosmopolitique de ce dernier qui fait de cette idée un principe normatif sous-tendant juridiquement l'évolution continue du genre humain.

On aurait alors des raisons de convenir avec F. Cheneval (2005, p. 175) qui écrit que

contrairement à un préjugé commun, la philosophie de Kant ne se présente pas comme un formalisme rigide. Si on tient compte de son projet philosophique dans toute sa totalité, la philosophie kantienne se présente plutôt comme une théorie normative d'institutionnalisation progressive du droit par la politique, comme une éthique de responsabilité guidée par un conséquentialisme des fins ultimes.

La question qui mérite cependant d'être posée porte sur la nature de la solution éthico-politique dans le sens de l'instauration d'une société cosmopolitique. La solution républicaniste ne rend-elle pas difficile le dialogue de Kant avec les théories contemporaines de l'intégration globale ?

2.2. *L'histoire : la problématique de la perspective téléologique*

La théorie cosmopolitique de Kant se déploie dans le cadre de sa philosophie de l'Histoire. Nous outrepasserions certainement nos objectifs en nous engageant à en faire un exposé. L'idée de la rencontre problématique avec Ulrich Beck est l'arrière-plan de notre réflexion. Aussi, l'exposé des éléments essentiels de la théorie kantienne se fera-t-il à même la discussion qu'ils suscitent dans le contexte du cosmopolitisme contemporain.

En observant les éléments chaotiques constitutifs de l'histoire des hommes, Kant s'interroge à juste titre sur la possibilité d'une orientation sensée du devenir humain qui puisse donner à espérer un espace de vie apaisé: quelle est la *finalité* de l'être de raison et de liberté qu'est l'homme ? Toute l'architecture de sa réponse reposera sur le présupposé philosophique de la destination morale de l'homme. A travers *l'Idée d'une Histoire universelle* et le *Projet de paix perpétuelle*, l'auteur s'empare de la problématique de la finalité de l'espèce humaine et aboutit à l'élaboration d'un cosmopolitisme apparaissant, écrit F. Cheneval (2005, p. 165), comme

un principe processuel normatif de l'évolution juridique civilisateur du genre humain et non pas un plan constitutionnel concret. Il ne s'agit pas d'un projet d'un État mondial ou d'une société des nations, mais plutôt d'une conception d'un processus d'institutionnalisation politique dirigé par un impératif d'intégration politique et de constitution du droit.

Dans cette fin, se trouvent réunies les conditions de réalisation du but final de l'espèce humaine.

De façon processuelle, l'instauration de la société cosmopolitique se fait chez Kant en trois phases coordonnées et génératrices l'une de l'autre. La première phase qui nous intéresse ici est celle de la société civile, soit cette première structure nucléaire sociétale. Contre toute attente, elle n'est pas le produit d'un contrat social, allant ainsi contre toute thèse contractualiste qui ferait du contrat originaire non une fiction explicative mais un donné historique. Pour Kant (2005, quatrième proposition, p. 36), la société civile est un « accord pathologiquement extorqué » par la Nature rusant avec l'antagonisme des hommes.

Cette partie de la philosophie de Kant a été l'objet de bien de critiques parce qu'elle semble minorer la responsabilité humaine au profit d'une détermination mystique sinon ésotérique de l'histoire. Nous y reviendrons plus loin. Cette option le conduit à laisser à l'état d'annonce un certain nombre d'intuitions pourtant riches de promesses. Il en est ainsi du commerce dont Kant pressent la dynamique intégratrice dans la huitième proposition de *Idée pour une histoire Universelle*. Ses références aux questions économiques y sont allusives quand bien même il assiste au début, au déploiement de l'ère industriel et de ses conséquences sociales et qu'il est un lecteur de Mandeville et d'Adam Smith. Par conséquent, il manquera à la philosophie kantienne la dimension internationaliste des conséquences de l'industrialisation. Ces conséquences, comme nous l'avons vu avec Beck, font partie des facteurs déterminants de la cosmopolitisation, en tant qu'ils sont, conjugués à d'autres, des conséquences secondaires des activités humaines.

Le cosmopolitisme contemporain, sous ce rapport, apparaît de bout en bout comme une des expressions de l'humanisme radicale. Si les cosmopolitismes déformés ne sont pas volontaires mais subis, ils ne sont pas moins les conséquences des activités humaines. La responsabilité et le réalisme humain se doivent dans un second temps de les élever à des formes de cosmopolitisme conscient, réflexif et universel. Si cet engagement s'évalue à l'aune de la responsabilité et du degré d'instruction de chacun, il est essentiellement un processus de conscientisation globale de l'humanité

selon Beck (2006, p. 44), et en aucun moment, son procès ne saurait échapper à une justification causale humaine :

Le sentiment d'être soi-même une partie de cette grande expérience civilisationnelle qu'est l'humanité - d'y participer avec sa langue, les symboles de sa culture, ou par ses actes de résistance envers les risques globaux, c'est-à-dire d'apporter sa contribution à la culture mondiale - donne naissance à un cosmopolitisme non déformé.

Toutefois, malgré le contexte humaniste du déploiement du cosmopolitisme contemporain, une lecture attentive de Beck conduit à se demander s'il n'entérine pas, *nolens volens*, une forme de providentialisme rappelant pour ainsi dire la ruse de la nature propre à la théorie kantienne. En effet, les conséquences négatives de la mondialisation fédèrent contre lui une partie de l'humanité et crée ainsi une sorte de disjonction sociale. On assiste à une solidarité transnationale des perdants du système. Mais leur réaction, plutôt que de freiner le processus, contribue à l'accélérer dans la mesure où leurs revendications sont révélatrices d'absence de normes et indiquent à *contrario*, les nécessaires ententes sociales à initier dans le cadre d'une régulation globale. Dans un accent qui n'est pas sans rappeler justement Kant, U. Beck (2005, p. 519) écrit :

Toutes les crises, tous les conflits, tous les effondrements produits par la mondialisation ont un seul et même effet : ils renforcent la revendication d'un régime cosmopolitique, ils ouvrent (intentionnellement ou non) l'espace à un ordre global du pouvoir, à un ordre juridique global. Les conflits qui se jouent autour de la mondialisation mondialisent l'horizon de pensée et d'attente cosmopolitique, l'idée de la nécessité de civiliser les réflexes belliqueux nationaux.

Pour percevoir l'intérêt de la rencontre de Kant et de Beck ici, nous n'oublions pas qu'il n'est pas de l'ambition de Beck d'inventer une nouvelle théorie cosmopolitique. Il tente d'appréhender la spécificité de la réalité empirique cosmopolitique au moyen d'une épistémologie qui lui soit assortie. En jetant un regard attentif sur la citation ci-dessus rapportée, il s'en dégage une fraternité paradoxale de groupes opposés dont on peine à déceler le mobile logique si ce n'est une dynamique téléologique se réalisant au moyen d'arrangements et d'institutions cosmopolitiques.

Les analyses de Beck, et surtout leurs aboutissements cosmopolitiques ne peuvent nous laisser indifférents tant ils révèlent la perspicacité de Kant et la fécondité de sa théorie de la nature finalisée. Nul besoin de revenir sur les critiques bien connues de Karl Marx¹ et de Karl Popper² visant la théorie hégélienne de la ruse de la Raison ; critiques qui peuvent tout autant être mobilisées contre la théorie de la nature de Kant. Rappelons simplement qu'à la fine pointe de ces critiques se dégage la problématique de l'historicité.

L'histoire est principiellement une construction par des sujets conscients et autonomes. La ruse de la Nature laisse penser à une partie de l'histoire déterminée de façon ésotérique dans les coulisses et une partie exotérique où s'émeut l'espèce humaine dans une conviction illusoire d'être maîtresse de son destin. La difficulté réside dans le fait que la réalité humaine n'est autoréférentielle. Cette critique rencontre cependant la défense kantienne selon laquelle l'un des objectifs majeurs des Critiques et spécialement de la première, la *Critique de la Raison pure*, est de définir une fois pour toutes le principe de l'autonomie anthropologique à partir d'une déduction des conditions épistémiques de la connaissance.

Comment alors ce principe d'autonomie, à distance de toute détermination cosmologique et théologique peut-il être articulé à un principe téléologique ? Comment concilier liberté et nécessité ? L'on peut suivre Kant lorsqu'il veut fonder le principe téléologique sur l'autorité de l'expérience et concilier ainsi le métaphysique et l'empirique. A partir de l'expérience historique vécue et nécessairement limitée, Kant pense pouvoir dégager de grandes tendances indicatives de la destinée humaine à l'instar de l'astronomie qui établit, à partir de ses observations limitées, des lois réelles de l'évolution des planètes. Il y a donc bien une appropriation de l'histoire par les individus et c'est à travers les significations qu'ils lui assignent, qu'apparaît le sens. Il s'agit de dégager

¹ Cf. Marx K., 1982, *Œuvres, III, critique de la philosophie politique de Hegel (1843)*, Paris, Gallimard.

² Cf. POPPER K., 1979, *La société ouverte et ses ennemis, T. II, Hegel et Marx*, trad. J Bernard et P. Monod, Paris, Seuil.

un fil conducteur qui ne sera pas simplement utile à l'explication du jeu si embrouillé des choses humaines ou à l'art politique de prédire les changements futurs dans les États (...) mais (...) une perspective dans laquelle l'espèce humaine est représentée dans un avenir éloigné comme travaillant cependant à s'élever enfin à un état où tous les germes que la nature a déposés en elle pourront être entièrement développés et où sa destination sur terre pourra être pleinement accomplie. » (E. Kant, 2005, neuvième proposition, p. 46).

La nature a donc une finalité impulsant le progrès continu. Il est donc permis, selon Kant, de penser hypothétiquement la possibilité d'une société fonctionnant sur une « constitution civile parfaitement juste », à savoir une société cosmopolitique unifiant le genre humain au moyen du droit. Ne peut-on pas alors trouver dans les organisations supra-nationales comme l'ONU la réalisation progressive de cette idée kantienne ? Toute chose qui concourra à prendre au sérieux l'idée de nature finalisée sans qu'elle soit entendue comme la main invisible d'une Providence travaillant malgré l'homme à réaliser ses secrets desseins.

Au terme de cette analyse sur la place qu'occupe l'histoire dans la théorie cosmopolitique de Kant, nous retenons particulièrement, dans sa confrontation avec Beck, que dans la nouvelle configuration cosmopolitique, des acteurs internationaux, autres qu'étatiques font leur apparition, se donnant la légitimité d'agir par-delà les frontières nationales. Cet état de fait interroge d'emblée la structure politique en même de se prêter comme le cadre de réalisation d'une constitution cosmopolitique, à savoir le républicanisme.

3. LE RÉPUBLICANISME : LA PROBLÉMATIQUE ACTANTIELLE

Pour Kant (2005, p. 55), il y a un lien entre la structure interne des États et leurs tendances pacifiques ou belliqueuses. Aussi, la constitution républicaine, parce que reposant sur le contrat originaire, est-elle la seule, « pour ce qui concerne le droit, par nature la constitution qui est le fondement originel de toutes les sortes de constitutions civiles. » Elle est aussi la seule capable de conduire à la paix perpétuelle parce que la déclaration de guerre étant subordonnée à l'appréciation de l'opinion publique, le peuple qui sait où est son intérêt, ne se décidera pas aisément pour une aventure dont il devra

supporter les coûts humains et financiers. L'État républicain est ainsi le seul, non seulement à pouvoir donner satisfaction aux citoyens, mais encore à servir de base à une collaboration entre peuples en vue d'une *société des nations*.

3.1. La société des nations

Kant procède méthodiquement. La constitution républicaine se présente comme la substance des droits individuels. Elle transforme le statut de l'État qui ne peut alors être réduit à un bien patrimonial. Constitué d'un ensemble d'êtres humains, l'État se doit de garantir les droits dus à la personne humaine ; toute chose qui implique des devoirs réciproques entre États :

Aucun État indépendant (petit ou grand, peu importe ici) ne pourra être acquis par un autre État par héritage, échange, achat ou donation. En effet, poursuit Kant, un État n'est pas (comme, par exemple, le sol sur lequel il se trouve établi) un avoir (patrimonium). C'est une société d'êtres humains à laquelle nul ne peut commander et dont nul ne peut disposer si ce n'est cet État lui-même. (E. Kant, 1985, deuxième article, p. 50).

Le principe d'intangibilité des frontières qui est justifié ici apparaît comme une condition nécessaire à l'instauration de la paix entre États. Mais il ne suffit pas. Il contribue aussi à poser les fondements de la forme de gouvernement qui pour Kant est indispensable à tout projet de paix qui se veut perpétuelle : le républicanisme. C'est dans la mesure où chaque nation est gouvernée par une constitution juste et parfaite - la constitution républicaine - qu'il peut y avoir une convergence dans les politiques internationales. Le projet kantien a pour objet d'instaurer l'harmonie entre États par-delà les frontières.

Le souci de l'ordre, de la paix et de la liberté ont infléchi la pensée de Kant dans le sens d'une forte affirmation du principe de la souveraineté. Il reste cependant problématique dans le contexte du cosmopolitisme contemporain. L'insociabilité entre hommes, résolue par la nature, se transpose dans les relations interétatiques parce que chaque État « jouit d'une liberté sans frein » (septième proposition). La nature se sert donc, dans une seconde phase, de l'antagonisme des prétentions hégémoniques et de ses conséquences désastreuses pour conduire les États dans une société des nations (*foedus amphyctyonum*).

En maintenant le principe de la souveraineté, l'auteur fait un choix délibéré pour la liberté et fragilise par le même geste cette association des États puisqu'il la prive de tout pouvoir coercitif. Ce retrait prudent de Kant peut s'expliquer. Il veut éviter que l'instance internationale ne se mue en un Léviathan universel. Rien ne semble protéger les libertés individuelles et nationales contre le probable arbitraire d'un tel pouvoir. Mais alors, reste pendante la question de l'efficacité d'une telle association sans pouvoir coercitif qui sauve la paix et l'ordre interétatique des possibles calculs opportunistes. P. Kolesnoré (2012, p. 162) tire les conséquences des limites de ce mécanisme de coopération :

N'ayant pas les compétences d'un État, il n'a aucune prise coercitive sur ses membres. L'obligation qui les lie n'est pas juridiquement fondée, mais négociée de manière consensuelle. Ce faisant, ce jus inter gentes ne mérite qu'imparfaitement le titre de jus car un droit sans la force de se faire respecter n'est pas un droit positif.

Au lieu de ce retrait prudent, Kant ne devait-il pas oser aller dans le sens d'une instance globale en tenant compte des mécanismes d'encadrement nécessaires propres à satisfaire aux exigences d'une coopération juste et égalitaire ?

3.2. La gouvernance globale

Le problème soulevé au travers de ce retrait kantien contribue à enrichir le débat autour de la gouvernance globale. C'est dans ce cadre théorique qu'il faut interroger Kant. La souveraineté qui lui est chère, qui définit essentiellement l'État-nation, est déterminée par les Traités de Westphalie qui ont posé les fondements de l'ordre international moderne.

Dans le contexte du cosmopolitique contemporain, l'irruption d'acteurs privés, à savoir l'économie globale et la société civile, ont subverti cette figure politique monologique en lui déniaient son droit à être la référence absolue de la normativité. Entre la légalité dont se prévaut l'État-nation et la légitimité qui renforcent les prétentions des acteurs privés, un nouvel espace normatif se dessine, au-delà de la gouvernementalité, pour de nouvelles procédures contractuelles. Ce nouvel espace fait appel aux théories de la gouvernance. Ce concept désigne la totalité des différents moyens par

lesquels les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes. Il vise aussi bien des institutions et des régimes officiels dotés de compétence d'exécution, que des arrangements amiables que les citoyens et les institutions estiment, d'un commun accord ou intuitivement, vouloir passer. (S. Faucheux, et M. O'connor, 2000, p. 34).

La gouvernance suppose donc l'implication de tous les acteurs concernés par une décision depuis son élaboration jusqu'aux différentes étapes de sa mise en œuvre. Elle convient bien alors au caractère transnational des normes globales.

Ces dernières supposent l'interconnexion des intérêts autour des biens communs ou des risques globaux. Elles requièrent pour ainsi dire des procédures caractérisées d'une part par l'abolition de la discrimination territoriale et requérant d'autre part l'inclusion. En effet, si les biens et les risques exigeant les normes globales sont déterritorialisés, il importe que l'acteur de la décision globale ne soit plus le citoyen mais l'individu, toute abstraction faite de sa position géographique. Ce schéma oblige à repenser le cadre d'expression démocratique pour le libérer de son contexte traditionnel clos, afin de lui faire assumer les nouvelles exigences de la globalité.

Dans cette configuration, Beck montre que l'État lui-même devient un acteur parmi tant d'autres engagés dans le méta-jeu du pouvoir, c'est-à-dire cette lutte pour le contrôle des différents leviers du pouvoir. Ainsi, L'État perd une bonne part du monopole de la décision politique qui lui revenait dans le schéma kantien. Se pose à nouveaux frais la justification du pouvoir et de la domination supranationale.

Si la nécessité de la gouvernance globale se justifie des défis mondiaux, tels les risques, Beck ne succombe pas non plus à la tentation d'en inférer une structure politique universelle, tel un État mondial. Il évite pareillement de s'appesantir sur un éventuel contenu normatif tel que pensé par Kant. Cette nécessité ne s'impose pas parce que la prise de conscience face aux perturbations de la cosmopolitisation impulse une dynamique communicationnelle globale dont l'un des gains essentiels

est la capacitation des acteurs et leur entrée dans des discussions éthico-politiques. On pourrait parler ici d'une cosmopolitisation de la conscience mais aussi de la politique interne des États. En effet, dans les stratégies d'actions cosmopolitiques de l'État, la politique intérieure comme extérieure se cosmopolitisent, en ce sens où, du fait de l'imbrication des contextes de vie induisant la causalité en boucle, aucune décision, ni de politique intérieure, ni extérieure, ne peut se satisfaire de l'autoréférentialité pure. La décision est toujours une décision concertée. L'optique nationale se trouve ainsi mise en cause au profit des stratégies de développement du « pouvoir politique de la transnationalité et de la transsouveraineté coopérative. » (U. Beck , 2005, p. 320).

Au total, Le projet cosmopolitique de Kant pariait sur les possibilités éthico-juridiques de désamorcer les risques de guerres pour offrir à l'humanité, et plus précisément à toute personne, un espace sécurisé et pacifié. Son optimisme juridique et sa foi en la nature méliorative de l'homme ont soutenu son projet philosophique de transformation de l'espace belligère international en une terre hospitalière. Son cosmopolitisme est, de ce fait, anthropocentrique. Face au fascisme social généré par la mondialisation libérale contemporaine, le kantisme se rappelle au bon souvenir de la conscience universelle. La mentalité calculatrice de l'économie a transformé même les États en acteurs rationnels. En percevant que les bénéfices de la coopération sont plus importants que les coûts générés par l'exercice d'une politique hégémonique, ils ont éliminé la guerre de leurs agendas politiques. Mais le libéralisme finit par créer des enclaves de misères, réservoirs potentiels de candidats aux activités subversives transnationales. La destination morale de l'homme devrait contribuer alors à transformer axiologiquement les nouvelles procédures de décisions globales pour les soustraire à la capture des courants opportunistes libéraux.

En tout état de cause, la prise en compte de cette dimension personaliste suffit à penser la conciliation entre les théories internationalistes kantiennes à forte détermination substantialiste et les théories institutionnalistes du type de Beck. Le caractère normativiste des premières

ont besoin de l'encadrement des secondes pour être efficaces ; et celles-ci ont besoin d'un minimum de normes générales pour que les procédures ne se rigidifient au détriment de la destinée humaine.

Conclusion

La mondialisation libérale s'effectue à même la déformalisation des anciennes compétences de régulation. Et par la cosmopolitisation des contextes de vie, elle globalise les gains et les maux de ses activités. Le défi théorique inféré d'un tel état de fait est de penser de nouvelles conditions de régulation assorties à la nature globale des enjeux. Dans ce contexte, il y a un intérêt certain à convoquer Kant dont la théorie cosmopolitique est considérée, dans le corpus des textes internationalistes, comme un référentiel. L'exercice s'avérait d'autant plus exaltante que Ulrich Beck, le théoricien le plus en vue de la cosmopolitique contemporaine, trouve que la pensée kantienne n'est pas pertinente à participer à sa théorisation.

Beck nous permet en effet de découvrir que derrière le caractère inorganique de la cosmopolitisation, se cache une réalité cosmopolitique complexe que seule l'analyse peut révéler. Elle exige d'être élevée à sa dimension réflexive pour atteindre à son niveau institutionnalisé. Cette dimension constructiviste du cosmopolitisme contemporain jure d'avec le normativisme juridique du cosmopolitisme classique tel qu'envisagé par Kant. La démarche normative de ce dernier apparaît de prime abord symétrique aux déterminants méthodologiques de la cosmopolitique contemporaine. La différence est cependant d'apparence. En effet, l'effort kantien d'instituer une société cosmopolitique par le droit met au jour la nature éthico-juridique du vivre-ensemble humain.

La demande de régulation globale lancée à l'humanité à travers les risques technoscientifiques et les défis de la société mondialisée reconduisent la réflexion sur cette nature éthico-juridique de la personne. L'enjeu d'une telle réflexion se mesure à l'aune des conséquences de la dérégulation étatique dont l'une des conséquences est de favoriser l'extension des espaces

de vulnérabilité sociale. L'effritement du pouvoir normatif de l'État se résorbe cependant en une cosmopolitisation compensatrice par quoi ce dernier s'insère dans une logique coopérative pour juguler entre autres les effets internes des externalités.

Kant n'a pas su anticiper sur les développements de l'industrialisation et partant de l'économie mondiale. Il n'a pas pu, en conséquence, entrevoir que la légitimité normative puisse être découplée de la légalité souveraine de l'État-nation. Le développement exponentiel de l'interdépendance complexe relativise obligatoirement le principe de souveraineté. L'État reste cependant cet acteur de premier ordre sans lequel le cosmopolitisme institutionnalisé est impossible. Il est l'espace privilégié de son implémentation.

Références bibliographiques

BECK Ulrich, 2003, *La société du risque*, trad. L. Bernardi, Paris, Flammarion, 521 p.

BECK Ulrich, 2005, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, trad. A. Duthoo, Paris, Flammarion, 599 p.

BECK Ulrich, 2006, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, trad. A. Duthoo, Paris, Aubier, 378 p.

CHENEVAL Francis, 2005, *La cité des peuples, Mémoires de cosmopolitismes*, Paris, Cerf, 303 p.

FAUCHEUX Sylvie et O'CONNOR Martin., « Technosphère vs écosphère. Choix technologiques et menaces environnementales : signaux faibles, controverse et décisions », in *Futuribles*, n° 251, Mars 2000, pp. 29-59.

HEGEL W. G. F., 2003, *Principes de la philosophie du Droit*, trad. Jean-François Kervégan, Paris, Vrin, 503 p.

JAULIN Annick., 1980, *La peau du marxisme, (Gramsci, les idéologies)*, Toulouse, Trans-Europ-Repress, 166 p.

KANT Emmanuel, 2005, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique. Qu'est-ce que les Lumières*, trad. Jacqueline Laffitte, Coll. Les Intégrales de Philo, Paris, Nathan, 143 p.

KANT Emmanuel, 1985, *Pour la paix perpétuelle. Projet philosophique*, trad. Joël Lefebvre, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 188 p.

KEOHANE Robert Owen., and NYE S. Joseph., 1977, *Power and Interdependence, World Politics in Transition*, Boston, Little, Brown and Company, 273 p.

KOLESNORE Pascal, 2012, *Histoire et liberté : Eclairages kantians*, Paris, L'harmattan, 299 p.

LAÏDI Zaki, 2006, *La grande perturbation*, Paris, Flammarion 2006, 473 p.